L'INFO BOURG

GRATUIT

Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 28, no. 2 | mai 2016

10 ans déjà!

Terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul

« Assez, c'est assez ! »

Le Comité populaire réactive le dossier du Patro et lance une consultation populaire pour connaître l'opinion des gens du quartier sur l'avenir du site.

Page 16

Ancienne boucherie Bégin
La terre appelle Louis Massicotte
Page 2

Hôtellerie illégale et Airbnb
Un débat sur le quartier que nous voulons
Page 7

Une alternative à l'austérité
Page 11

Première de l'Upop : un franc succès
Page 13

Semaine nationale d'occupations des groupes du FRAPRU

tous les détails en pages centrales

Manifestation pour le droit au logement - 11 mai 2016

Boucherie Bégin - **La Terre appelle Louis Massicotte**

Par Mathieu Nicolet

Vous vous demandez certainement s'il y a du nouveau par rapport au merveilleux projet qui doit remplacer l'ancienne boucherie Bégin. Réjouissez-vous, rien ne va bouger. Le bâtiment va continuer à pourrir, les odeurs pestilentielles amiantées vont venir allègrement chatouiller vos narines tout en se renforçant avec l'arrivée des beaux jours, les rats vont enfin pouvoir se multiplier et batifoler au milieu des substances putrides. Que du bonheur. Quant à Louis Massicotte, le responsable de ce beau tableau, il vous adresse son majeur, chers habitants et commerçants, habitantes et commerçantes du quartier.

Résumé de la situation : actuellement, un mignon petit permis de démolition est disponible à la Ville de Québec et n'attend que la visite de son requérant pour aller le chercher. Mais notre spéculateur en herbe se fait toujours attendre, au grand dam de la population et des commerçants et commerçantes qui perdent gentiment patience. Le combat entre Louis Massicotte et la Ville de Québec a pris une tournure qui élève le grotesque au rang d'art.

Pour justifier ce nouveau report, ce dernier nous a gratifié d'un scoop de niveau mondial : il y aurait de l'amiante dans le bâtiment, ce qui nécessiterait des frais supplémentaires, pour ne pas dire insurmontables. Compte tenu de l'histoire et du type d'affectation du bâtiment, il est stupéfiant de voir que cette éventualité n'ait pas été considérée. En faisant l'avocat du diable, le contracteur serait-il le vilain responsable ? Aurait-il fait faillite ou se serait-il désisté ? Dans ce cas, le propriétaire doit avoir un plan B, et même C. Hypothèse rejetée, votre Honneur.

Simple oubli, naïveté, amateurisme ou incompétence crasse ? Les paris sont ouverts. Tout le projet est donc reporté. Sachant que le permis n'est valable que jusqu'au 5 août de cette année, si aucune action n'est entreprise à ce délai, il sera acquis que rien ne sera fait avant un long moment, au plus grand bonheur des champignons et des moisissures. Quant à ReMax, la société immobilière chargée de gérer le parc des nouveaux logements, elle a disparu du décor.

Le maire Régis Labeaume a récemment suggéré que notre homme providentiel n'avait pas un radis, ce que nous sommes enclins à croire au vu des récents événements. En attendant que ce dernier nous prouve sa prétendue bonne foi en s'expliquant et en cessant de prendre les gens pour de parfaits crétins, nous allons nous accorder le bénéfice du doute. A ce sujet, le maire et la conseillère Anne Guérette devraient prochainement venir sur les lieux du crime et constater ce fiasco en personne.

Nullement aidée par des règlements l'empêchant de prendre des solutions drastiques mais ô combien nécessaires, la Ville de Québec s'en remet à une stratégie qui consiste à envoyer des mises en demeure à l'intéressé, pour l'heure sans succès. Face à cet échec, elle opte désormais pour l'envoi d'amendes salées, une première prune de 2 000 $ venant d'être expédiée au zigoto. Nous verrons bien s'il a les moyens de se soulager d'un montant qui devrait être dérisoire au vu de sa capacité financière. Dans le cas contraire, nos soupçons seront confirmés.

Dernièrement, de jolis panneaux de bois aggloméré ont été posés par la municipalité pour empêcher que les passants ne se prennent des morceaux de vitrine sur la figure (rassurez-vous, chers et chères contribuables, la facture sera envoyée à M. Massicotte). Mais les facultés isolantes du dispositif sont plutôt limitées pour contenir les charmantes fibres d'amiantes et autres spores pathogènes sympathiques. Face à cette situation, la municipalité aurait dû faire preuve d'une plus grande vigilance au moment de lui délivrer le feu vert au lieu d'un carton rouge. Dans le cas d'un blocage tel que celui-ci, la seule option envisageable est l'expropriation pure et simple du propriétaire.

Dernière heure

(NLL) Selon une source généralement bien informée, la boucherie Bégin aurait cessé toute production courant avril. La rumeur, que nous n'avons pu confirmer avant de mettre le journal sous presse, voudrait que le propriétaire soit définitivement en faillite.

L'INFO BOURG

Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Huguette Dugas, Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré et Fabien Abitbol.

Correction : Catherine Duchesneau
Mots croisés : Agathe Légaré
Photographie (sauf indication contraire), infographie et publicité : Nicolas Lefebvre Legault (418-522-0454)

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Site web: www.compop.net
Courriel : comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : www.compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

De nouvelles actions contre les graffitis

Par Fabien Abitbol

Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a voté lundi 11 avril une subvention de 194 863 $ à destination du Carrefour jeunesse-emploi de la Capitale Nationale (CJEN) en vue de la réalisation de l'édition 2016 du chantier Graff'Cité. Si le budget est identique à celui de l'année 2015, l'objectif sera différent : la priorité cette année sera le nettoyage, avec une partie largement inspirée de ce que le conseil de quartier Saint-Jean Baptiste avait initié à l'été 2015...

Il y a deux ans, à l'été 2014, le conseil de quartier Saint-Jean Baptiste créait un comité d'embellissement dans le but de lutter contre les graffitis, d'agrémenter le cadre de vie et de tenter d'embellir le quartier. Après diverses réflexions et des tours de table (dont trois rencontres-entretiens avec des résidants et résidantes du quartier au début de 2015), l'été 2015 fut l'occasion pour le comité de mettre en place une première action concrète : le prêt de trousses de nettoyage aux citoyens et citoyennes, à la Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste, de août à octobre inclusivement.

Aussi, le comité avait envisagé de passer à la vitesse supérieure pour l'été 2016, entre autres en faisant démarrer la période de prêts de trousses dès le mois de mai. C'était sans compter le fait que l'arrondissement La Cité-Limoilou avait tant apprécié l'initiative du conseil de quartier qu'elle allait se la réapproprier, et l'étendre à Saint-Roch et Saint-Sauveur, tout en la poursuivant et en l'amplifiant sur Saint-Jean Baptiste. Manifestement préoccupée par les graffitis, la Ville désire par ailleurs augmenter le champ d'action de Graff'Cité en matière de nettoyage. À budget égal, le CJEN ne devrait plus organiser, par exemple, son animation annuelle de fin d'été sur la Place de l'Université, mais se concentrer sur le nettoyage des graffitis dans trois quartiers centraux, dont le nôtre.

Ainsi, l'arrondissement devrait déléguer cet été au CJEN (dans le cadre du chantier Graff'Cité) la gestion des trousses de nettoyage, qui avait été mise en place à l'été 2015 par le comité embellissement du conseil de quartier Saint-Jean Baptiste. Pour mémoire, les résidants et résidantes souhaitant nettoyer un mur leur appartenant n'avaient qu'à se rendre à la Quincaillerie Saint-Jean Baptiste afin d'y emprunter pour 24 h une trousse, moyennant une caution de 20 $. L'opération avait été financée sur le budget d'initiative du conseil de quartier.

Le comité embellissement du conseil de quartier a donc dû revoir son « plan de match ». En effet, cet été, puisque les trousses de nettoyage ne seront plus à sa charge, l'accent devrait être mis notamment sur la prévention. Le comité a identifié plusieurs partenaires possibles, avec qui il compte notamment :

- poursuivre ses actions de sensibilisation autant envers le grand public qu'en direction de publics ciblés ;
- mettre sur pied un programme d'éducation populaire ;
- organiser un concours de valorisation des idées citoyennes ;
- prévenir les tags indésirables par des actions de verdissement, ce qui s'annonce comme la part la plus importante du budget (et des démarches à entreprendre) pour le comité embellissement cet été et cet automne.

Les graffitis dans Saint-Jean Baptiste ont été évoqués lors de la réunion annuelle de la conseillère Anne Guerette, qui se tenait début avril, par un citoyen de Montcalm qui traverse régulièrement Saint-Jean Baptiste par d'Aiguillon. Selon lui, les graffitis sont de plus en plus envahissants. Reste donc aux habitantes et habitants du faubourg de profiter de la belle saison pour mettre la main à la pâte !

À l'heure où *L'Infobourg* se bouclait, il n'était pas possible d'obtenir davantage de détails sur les modalités des diverses opérations, comme le lieu d'entreposage (donc d'emprunt) des trousses de nettoyage dans chacun des trois quartiers concernés. Toutefois, la boîte courriel spécifique au comité en charge de la lutte contre les graffitis et de l'embellissement du conseil de quartier est toujours la suivante : sjb.graff@gmail.com. En contactant le comité directement ou en consultant régulièrement la page Facebook du conseil de quartier Saint-Jean Baptiste, vous pourrez prochainement obtenir plus de renseignements sur les actions concrètes concernant le quartier.

Un des très nombreux tag que l'on retrouve sur les murs du quartier.

En bref

Un métrobus dans le faubourg

(NLL) Dès le 20 août, le parcours 7 cédera la place au métrobus 807. Pour l'essentiel, le trajet reste le même dans le faubourg (sur Saint-Jean dans un sens et sur d'Aiguillon dans l'autre), mais la portion Vieux-Québec est coupée, et il est exclu de voir la portion Basse-Ville renaître.

Si l'expérience risque d'être plus confortable grâce aux autobus articulés, il faut toutefois s'attendre à une réduction du nombre d'arrêts, comme sur tous les trajets métrobus, et une légère baisse de la fréquence et du nombre de passages par jour (puisqu'il faudra moins d'autobus pour véhiculer le même nombre de personnes). Le Réseau de transport de la capitale annonce 209 départs par jour et un temps d'attente variant de 6 à 15 minutes, selon l'heure de la journée. Le service s'étendra de 5 h3 0 à 1 h du matin et, fait à noter, les nouveaux véhicules hybrides seront climatisés.

Il n'y aura pas de travaux sur le trajet dans l'immédiat, mais on peut s'attendre à moyen terme à un réaménagement de la rue d'Aiguillon à la hauteur de l'église et de l'école. Globalement, ça semble une bonne nouvelle.

Nouvelle vocation pour l'église de Saint-Jean-Baptiste ?

(NLL) La Ville de Québec a annoncé par communiqué, le 7 avril dernier, qu'elle va verser une subvention à Espace Solidaire afin d'évaluer la possibilité d'installer dans l'église Saint-Jean-Baptiste, fermée depuis le mois de mai 2015, le Carrefour de généalogie de l'Amérique francophone.

« Ce projet s'inscrit dans une vision de développement de circuits de tourisme généalogique et religieux. Il pourrait éventuellement faire partie intégrante du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique », a mentionné le maire. « L'aide financière de 45 029 $ octroyée par la Ville servira à réaliser un plan d'affaires et une étude de faisabilité, a ajouté Julie Lemieux, la vice-présidente du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et de l'aménagement du territoire. Nous désirons évaluer si ce projet s'avère rassembleur et viable. » Autrement dit, la Ville achète du temps (ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi).

Selon le communiqué de la Ville, le Carrefour de généalogie de l'Amérique francophone, une institution qui n'est encore qu'à l'étape de projet, serait un lieu de diffusion et de promotion lié à la recherche et à la mise en valeur de l'histoire des familles de l'Amérique francophone.

Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Les cyclistes de Québec et Lévis demandent l'ouverture hâtive du réseau cyclable

(La rédaction) C'est pour revendiquer la prolongation de la période d'ouverture du réseau cyclable que plusieurs cyclistes ont pris part, le 2 avril dernier, à une opération nettoyage organisée par Accès transports viables. La mobilisation a permis d'ouvrir plusieurs tronçons du réseau cyclable au nord et au sud du pont de Québec, sur la côte de la Pente-Douce et dans Limoilou.

Pour Etienne Grandmont, directeur général d'Accès transports viables, l'opération de déneigement des pistes cyclables vise à démontrer le très grand intérêt des cyclistes à accéder plus tôt au réseau cyclable. « Les cyclistes sont prêts à sortir leur vélo bien avant le mois de mai. Beaucoup espèrent que la Ville de Québec concrétise sa réflexion, annoncée dans sa « Vision des déplacements à vélo », de prolonger la saison cyclable en la débutant plus tôt au printemps et en la terminant plus tard à l'automne. »

Selon Le Vélurbaniste, il faut souligner les efforts réalisés pour accélérer l'ouverture du réseau. « Au cours des dernières semaines, les cols bleus ont déblayé quelques corridors cyclables pour accélérer la fonte de la neige. C'est une initiative qu'on salue ! Cela dit, il ne faudrait pas oublier les bandes cyclables qui sont la clé de voûte du réseau utilitaire, explique Yan Turgeon. Même si les bandes cyclables ouvrent officiellement le 1er mai, on pose rarement les bollards avant la mi-mai, voire la fin du mois, souligne-t-il. Pourquoi ne pas ouvrir le réseau le 1er avril, lorsque les gens sortent leur vélo, de façon à accélérer le nettoyage et le marquage du réseau ? »

C'est d'ailleurs un des principes de la table de concertation vélo des conseils de quartier qui propose de prolonger la période d'ouverture des voies cyclables du 1er avril au 30 novembre. Selon son président, Martial Van Neste : « Ça se fait ailleurs, à Montréal notamment depuis 2006. Il n'y a pas de raison que ça ne soit pas possible ici aussi. On a les moyens techniques de le faire. Il est possible d'accélérer la fonte de la neige comme la Ville l'a fait à quelques endroits récemment. »

Mai, le Mois du vélo

Accès transports viables a également profité de cette action pour dévoiler la programmation provisoire de la troisième édition du Mois du vélo de Québec et Lévis qui est prévu du 1er au 31 mai 2016. Occasion d'animer la communauté de cyclistes, de soulever des enjeux cyclistes dans l'actualité et de favoriser le développement des services et infrastructures à l'attention des cyclistes, le Mois du vélo rassemble une multitude d'activités pour tous les goûts et toute la famille. Toutes ces activités se retrouvent sur le site web du Mois du vélo à moisduvelo.com, qu'il s'agisse d'ateliers de mécanique de vélo, de randonnées, de 5 à 7, de conférences, de formations, ou tout autre type d'activités. Près d'une cinquantaine d'activités sont déjà présentées sur le site à ce jour.

Photo : Courtoisie

Annoncez-vous dans *L'Infobourg*

Infos : 418-522-0454 ou
comite.populaire@videotron.ca

Logements chauffés au mazout

Le BAIL dénonce une grave injustice pour les locataires

(Communiqué) Cette année, des milliers de locataires, principalement ceux et celles dont le logement est chauffé au mazout à la charge du propriétaire, devraient obtenir une diminution de loyer au moment de la reconduction de leur bail. Pourtant, il n'en sera rien. Dans les mécanismes actuels encadrant le renouvellement des baux et la fixation des loyers, il n'existe aucune procédure permettant aux locataires de profiter de la baisse des dépenses d'exploitation de leur propriétaire.

Le mazout à la baisse

Durant l'année 2015, au Québec, le prix du mazout a baissé de 24,2 %. Puisqu'il s'agit, pour certains immeubles, d'une des dépenses d'exploitation considérées dans le calcul du loyer, cette diminution a un impact à la baisse sur la variation du loyer. Ainsi, la Régie du logement estime que le loyer des logements chauffés au mazout par le propriétaire devrait diminuer de 4,2 % (avant de tenir compte de l'impact de la variation des taxes scolaires et municipales et des travaux majeurs).

Des centaines de dollars par année

« Cette année, quand les locataires dont le logement est chauffé au mazout contactent le BAIL pour qu'on les aide à évaluer l'augmentation de loyer demandée par leurs propriétaires, on arrive systématiquement à une diminution de loyer qui, annuellement, peut équivaloir à quelques centaines de dollars, et ce, même en calculant les taxes et les travaux majeurs, a constaté Jonathan Carmichael, organisateur communautaire au Bureau d'animation et information logement (BAIL). Pour des ménages qui n'ont pas de gros moyens et qui ont vu leur loyer augmenter beaucoup ces dernières années, il s'agit d'une somme considérable », rappelle-t-il. Selon les données recensées par le BAIL et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, environ 10 % des locataires de la région de Québec sont chauffés au mazout, ce qui est environ deux fois plus élevé que la moyenne de la province.

Le mazout est une source d'énergie dont les coûts fluctuent beaucoup d'une année à l'autre. Les locataires concernés ont obtenu d'importantes augmentations de loyer au fil des ans. Depuis 2002, en appliquant les estimations moyennes d'augmentation de loyer publiées par la Régie du logement, on arrive au constat que les logements chauffés au mazout ont obtenu des hausses de loyer deux fois plus élevées que les autres types d'énergie. « Quand le mazout augmente, les locataires paient le gros prix, mais quand il diminue, rien n'est prévu pour leur permettre de bénéficier d'un ajustement de loyer à la baisse. C'est fondamentalement injuste », s'indigne monsieur Carmichael.

Des règles injustes pour les locataires

Les règles actuelles de reconduction du bail sont injustes puisque seul un propriétaire peut demander à la Régie du logement de se prononcer sur la fixation du loyer, dans l'éventualité où le locataire aurait refusé l'augmentation demandée dans l'avis de modification de bail. Dans le cas où le locataire aurait droit à une diminution de loyer en raison d'une baisse des dépenses du propriétaire, aucun recours n'a été prévu afin de lui permettre d'en profiter. Le BAIL revendique une modification des règles afin que les locataires puissent également avoir la possibilité de faire une demande en fixation de loyer auprès de la Régie du logement.

Le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste se dote d'une vision pour 2040

Par Véronique Samson (*)

A l'instar de diverses villes européennes ou américaines, la Ville de Québec et son agglomération ont commencé à réfléchir à la fin de 2015 à ce que serait le quotidien de sa population dans un quart de siècle. Après une annonce de Régis Labeaume, le 5 octobre, puis des consultations citoyennes, le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste s'est penché début 2016 sur la vision du quartier à l'horizon 2040. Plusieurs petites réunions de travail ont eu lieu en février, ainsi qu'un samedi studieux de l'ensemble du conseil d'administration. Administratrice du conseil de quartier, Véronique Samson explique à *L'Infobourg* les principales lignes de la « Vision 2040 » du conseil de quartier.

Adaptant à sa propre réalité les six axes décidés par la Ville de Québec, le conseil d'administration (CA) souhaite faire de Saint-Jean-Baptiste un milieu de vie attractif, dynamique, performant, résilient et efficient.

Il veut notamment pour 2040 assurer une large diversité des fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles, culturelles et récréatives, afin de voir le quartier articulé autour d'une artère commerciale vivante, tout en mettant en valeur le caractère touristique du quartier.

Le CA du conseil de quartier souhaite également restreindre la circulation automobile sur la rue Saint-Jean et en limiter l'accès aux piétons, aux cyclistes, aux services de transport en commun, aux urgences et aux livraisons. Une nouvelle catégorie fiscale pourrait être envisagée pour les commerces de proximité.

Afin d'encourager la mobilité durable, les réflexes des piétons et cyclistes devraient être développés. Pourquoi ne pas, par exemple, donner la priorité à un piéton qui souhaiterait traverser alors que les feux l'en empêchent ? La circulation dans le quartier doit être apaisée et restreinte à 30 km/h dans les rues résidentielles (une résolution avait d'ailleurs été prise en ce sens à l'automne 2015).

Pour valoriser le patrimoine du quartier, il est envisagé de mettre en place un programme de verdissement des infrastructures publiques, d'encourager l'agriculture urbaine, de demander l'enfouissement des fils électriques, de favoriser l'expression artistique, et de développer une signature visuelle unique au quartier : cela pourrait se traduire par un mobilier urbain spécifique ou une décoration des utilités publiques, par exemple.

En matière d'urbanisme, le CA souhaite favoriser la participation citoyenne, étendre le processus d'approbation référendaire à tous les règlements de zonage, et s'inspirer des nouvelles technologies de participation citoyenne. Le document « Vision 2040 » a été adopté lors de la rencontre mensuelle du CA de février. Il est possible de le retrouver dans son intégralité sur le site de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca), rubrique « arrondissement », sous-rubrique « conseil de quartier ». Choisir « Saint-Jean-Baptiste », puis cliquer sur « Mémoire et avis ».

(*) Administratrice du CA du conseil de quartier, avec la participation de Mme Mireille Bonin.

Aux poubelles de l'histoire

(La rédaction) Une centaines de personnes de la région de Québec ont fait entendre leur opposition au projet de loi 70, le 30 mars dernier, en le jetant aux ordures devant le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour ensuite aller porter les sacs de poubelle au bureau du premier ministre.

Rappelons que le projet de loi 70 veut imposer des mesures d'insertion et d'employabilité obligatoires, sans quoi le chèque de 623 $ par mois sera coupé. Alors qu'on réclame depuis des années des mesures adaptées aux besoins et aspirations des personnes, on constate que le programme Objectif Emploi force les personnes dans des démarches qui seront potentiellement génératrices d'échec. « Ce projet de loi critiqué largement s'attaque aux personnes les plus vulnérables de notre société! », s'indigne Roxane Blanchet, porte-parole de la Coalition régionale contre le projet de loi 70. « Le projet de loi 70 est inacceptable! S'il était adopté tel quel, une personne n'ayant pas de contrainte à l'emploi reconnue pourrait voir son chèque coupé de moitié! », explique madame Blanchet.

« Ce n'est pas avec des menaces qu'on va aider les gens. C'est avec du soutien et du respect du vécu des personnes et de leur rythme. C'est avec des options qui tiennent compte de leurs aspirations et besoins que les personnes seront motivées, souligne la porte-parole. Pour atteindre cet objectif, les mesures d'employabilité doivent être volontaires et offertes à l'ensemble des prestataires. »

L'îlot de chaleur, un phénomène urbain

Par Yvon Boisclair

« L'îlot de chaleur est une élévation de température particulièrement diurne et nocturne en milieu urbain par rapport aux zones rurales environnantes. Dans une même ville, il peut y avoir différentes températures selon l'occupation du sol (forêt, étendues d'eau, banlieue, ville dense). Les îlots de chaleur sont des microclimats artificiels. » (Wikipedia)

Les causes sont les gaz à effet de serre, les usines, les moteurs à explosion, les chaudières (individuelles ou collectives), les systèmes de climatisation, l'eau chaude dans les égouts, les surfaces noires (asphalte, toits goudronnés, matériaux foncés). Ces surfaces captent la chaleur et réchauffent l'air ambiant, ce qui nuit à la santé physique.

Ces îlots ont différents effets sur l'environnement : ils renforcent le smog ; les précipitations augmentent au-dessus des villes ; et il y a une baisse de la qualité de l'air intérieur à cause de la multiplication des acariens, des moisissures et des bactéries. Cela cause des ennuis à ceux qui ont des problèmes respiratoires.

De fortes chaleurs amènent une hausse dans les besoins de réfrigération et de rafraîchissement, donc une augmentation d'utilisation d'énergie. Quand il fait chaud, on consomme plus d'eau potable (piscine, jeux d'eau, arrosage de plantes).

Pour la santé humaine, il y a d'autres effets: stress, faiblesses, troubles de santé, coups de chaleur.

La canicule est le plus dangereux des effets car il peut causer la mortalité. Il faut se rappeler que dans Saint-Jean-Baptiste, il y a beaucoup de personnes âgées.

Les îlots de chaleur sont un problème de santé publique qui doit intéresser tout le réseau de la santé avec l'aide des municipalités.

On peut réagir aux problèmes des îlots de chaleur en créant des îlots de fraîcheur. On peut augmenter le nombres de plantes dans les rues, créer des murs végétaux, augmenter l'ombrage sur nos rues avec des arbres, mettre des surfaces blanches, et enfin développer le transport en commun.

Pour les eaux de pluies, pour éviter les débordements d'égouts il faut des sols plus perméables, des toitures vertes, et des bassins de rétention. Ceci va éviter que l'eau s'écoule par le côteau Sainte-Geneviève, qu'elle emporte la terre et les arbres, et qu'elle envahisse Saint-Roch.

Nous vivons dans le centre-ville. Nous ne pouvons éviter les îlots de chaleur, mais nous pouvons apporter des solutions : la verdure.

Texte réalisé suite à une entrevue avec Louis Dumoulin.

Journée de perturbation et de solidarité

(NLL) Groupes communautaires, syndicats, associations étudiantes et même taxis ont joint leurs forces le 29 avril dernier pour une journée de grèves, d'actions et de perturbations à l'appel de la Coalition Main Rouge. Les protestataires, qui ont notamment bloqués le ministère des finances en matinée, revendiquaient la fin des mesures d'austérité et la mise en place d'alternatives fiscales permettant une meilleure redistribution de la richesse ainsi qu'un réinvestissement massif en action communautaire autonome, dans les programmes sociaux et les services publics. Notons que près de 700 personnes ont également pris la rue le Premier mai, sensiblement sur le même thème, à l'appel de la Coalition pour la justice sociale.

Le rapport annuel 2015 du conseil de quartier est paru

Par le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean Baptiste

Le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, lors de son assemblée générale annuelle du 19 avril, a présenté son tout dernier rapport annuel de ses activités. Ainsi, en 2015, le conseil de quartier a posé des actions et a proposé des activités afin que tous les usagers du quartier adhèrent au projet d'écoquartier.

À titre d'exemples, citons la tenue de différentes conférences traitant du tourisme et de l'impact de ce dernier (hébergement touristique) dans notre quartier ou encore de l'épineuse question des graffitis (art ou vandalisme). Évidemment, le conseil de quartier a suivi de très près le dossier concernant l'avenir de l'église Saint-Jean-Baptiste mené par Espace solidaire, notamment en participant à l'opération Votepour.ca et à l'organisation d'une exposition de projets d'étudiants de l'École d'architecture à la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste.

Ces actions ne sont que la pointe de l'iceberg des multiples interventions dans plusieurs dossiers que nous avons faites durant l'année 2015 grâce à la participation des membres du conseil d'administration et de bénévoles.

Pour plus de détails, nous vous invitons à lire le rapport en consultant la page web du conseil sur le site de la Ville de Québec : www.ville.quebec.qc.ca, rubrique « arrondissements», dossier « conseils de quartier ». Sélectionner « Saint-Jean-Baptiste », puis cliquer sur « rapport annuel ».

Densité en baisse à Québec…

Par Nicolas Lefebvre Legault

Selon une étude de Statistique Canada, la densité de la population a diminué de 5 % dans la région métropolitaine de Québec entre 2001 et 2011. Autrement dit, malgré tous les projets surdimensionnés qu'on essaie de nous rentrer dans la gorge en ville, la politique officielle de l'Administration Labeaume est un échec et l'étalement poursuit son petit bonhomme de chemin.

Pendant la première décennie du siècle, la zone bâtie de la région s'est agrandie de 14 % alors que la population n'a cru que de 11 %. La baisse de la densité peut s'expliquer par un ensemble de facteurs allant de la taille des ménages, en baisse, à un développement banlieusard chaotique. Selon Vivre en ville, dont le porte-parole Christian Savard était cité dans *La Presse*, cela illustre l'échec des fusions municipales qui devaient aider à inverser la tendance.

On peut se consoler en notant que la capitale ne fait pas bande à part et se trouve dans la bonne moyenne provinciale. À noter : le Québec suit une tendance inverse à celle observable dans le reste du Canada (où la densité augmente).

Source : Survivre à Québec (survivreaquebec.wordpress.com)

Un goût du Cambodge

Par Yvon Boisclair

Délices Saint-Jean 2000 est tenu par un cambodgien d'origine, M. Ly. D'ailleurs, les tableaux exposés dans le restaurant représentent des paysages de ce pays.

C'est un resto-café-boulangerie ouvert 7 jours, situé au 635, Saint-Jean. M. Ly a commencé à y travailler à la fin des années 1970, alors que l'endroit se nommait Bagatelle. Il en est devenu propriétaire et a changé le nom en 1994. À l'origine, la boulangerie produisait également des pâtisseries, comme des gâteaux, et fournissait plusieurs commerces de la Ville. Mais M. Ly a recentré la production au fil des ans sur ce que l'on connaît maintenant, à savoir pains, croissants, chocolatines et brioches. On y présente aussi des menus du jour, des plats asiatiques et autres mets.

L'endroit a été rénové cet hiver, le comptoir qui trônait à l'avant a disparu, et on a ajouté des tables afin de renforcer la portion restaurant. Aujourd'hui, on voit une trentaine de tables rouges carrées à l'avant du commerce, et au fond un comptoir de service.

Le propriétaire trouve l'environnement commercial du quartier difficile. Pour lui, il n'y a pas assez de touristes du Vieux-Québec (Carnaval, Festival d'été, etc.) Même la période des fêtes n'est plus ce qu'elle était. Il s'est fait dire aussi par des clients que les tarifs de stationnement sont plus élevés dans notre quartier. Mais après vérification, c'est inexact : les tarifs sont les mêmes partout en ville.

M. Ly sonne l'alarme ; il a des inquiétudes sur l'avenir commercial du quartier. Souhaitons-lui du succès pour son commerce.

LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE
690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

Vestiaire du Faubourg
780 Ste-Claire, Québec
Heures d'ouverture
Lun - Mar - Mer : 12h à 16h
Jeu - Ven : 12h à 20h
Samedi : 10h à 14h
La petite friperie de Saint-Jean-Baptiste
Merci pour vos dons !

Michel Yacoub
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives
Assurance Collective
Assurance Salaire
Assurance Vie
R.E.E.R Collectif
R.E.E.R
501 14e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

Un débat sur le quartier que nous voulons !

Par Marie-Ève Duchesne

C'est le 15 avril dernier qu'entrait en vigueur la loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale. Cette loi sert principalement à encadrer le nouveau phénomène d'hôtellerie illégale provoqué par des plates-formes de type Airbnb. Suite au dernier dossier paru à ce sujet dans *L'Infobourg*, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a continué ses recherches en tentant d'avoir plus d'indications de la part de la Ville de Québec quant à l'application locale de cette loi.

Encore beaucoup de zones grises autour du rôle de la Ville

À l'échelle du gouvernement du Québec, un document d'interprétation des modifications apportées à la loi nous permet de mieux comprendre ce que l'on entend par une location régulière. En effet, une offre de location est faite sur une base régulière si elle correspond à l'une ou l'autre de ces définitions[1] :

- habituelle : qui est constante, fréquente ;
- récurrente : qui revient, qui se répète ;
- constante : qui présente un caractère de permanence, de continuité ou de stabilité.

Le guide nous donne donc des exemples de ce qui peut être considéré comme une offre régulière :

- J'offre une chambre à louer aux touristes dans ma résidence principale toutes les fins de semaine.
- J'offre ma résidence secondaire à louer pour plusieurs semaines en été, les semaines des vacances des Fêtes, les congés fériés et la semaine de relâche.
- J'offre un chalet à louer pour de courtes périodes pendant deux mois consécutifs.
- J'offre mon appartement en copropriété à louer à des touristes avec un calendrier ouvert, le rendant disponible en tout temps.

Est exclu de la base régulière l'hébergement offert uniquement lors d'un seul festival ou événement touristique ou encore pendant un moment dans l'année où vous n'avez pas besoin de votre domicile ou de votre chalet. La publicité pour ces offres doit clairement montrer que l'hébergement est disponible uniquement pendant cette période et une répétition de cette publicité serait considérée comme régulière.

Bien que certaines notions soient beaucoup plus claires, d'autres le sont beaucoup moins quant aux moyens que la Ville va se donner pour faire respecter le zonage. Certaines questions ont été posées au Service des communications de la Ville de Québec. Par leurs réponses, on nous confirme que le quartier Saint-Jean-Baptiste comporte presque uniquement des zones où seul l'usage d'habitation est autorisé. Puisque l'opération d'une résidence de tourisme (Airbnb) est définie comme étant commerciale, elle ne peut être permise que dans des secteurs bien déterminés et sous certaines conditions. Quant aux moyens utilisés par la Ville pour faire respecter le zonage, on nous a « fortement » conseillé d'assister à une rencontre du conseil de quartier sur le sujet, rencontre à laquelle le Comité populaire présentait déjà sa position. Aucune autre information n'a été obtenue à ce sujet.

[1] Toutes ces informations sont disponibles sur le site de Tourisme Québec : http://www.tourisme.gouv.qc.ca/programmes-services/hebergement/guide-interpretation.html

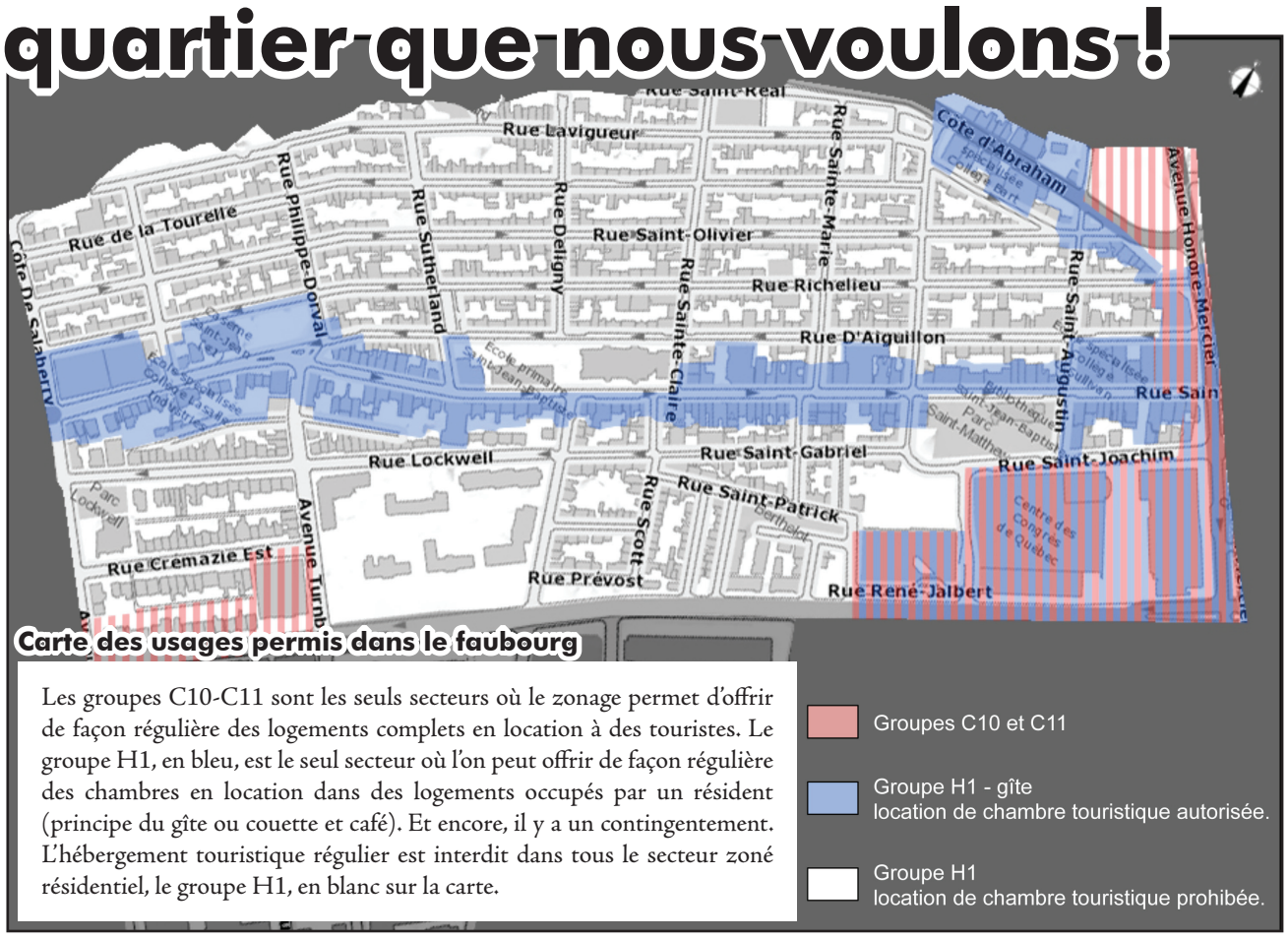

Source : Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste.

Un débat lancé dans le faubourg

(MED) Lors de son Assemblée générale annuelle, le 19 avril dernier, le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste en a profité pour organiser un atelier participatif sur l'hôtellerie et l'hébergement touristique afin de provoquer une discussion sur le sujet. Une cinquantaine de personnes s'y sont présentées afin d'en débattre. Le Comité a pu profiter de l'occasion pour présenter ses actions et demander au conseil de quartier de prendre position sur le phénomène Airbnb et de recommander à la Ville de Québec de se donner les moyens de faire respecter le zonage résidentiel du quartier. Une courte période de discussion aura permis à plusieurs personnes présentes de s'exprimer sur le sujet : des inquiétudes de certains commerces en hébergement touristique, en passant par les propriétaires trouvant intéressant ce stratagème de location, sans oublier les résidantes et résidants inquiets de l'avenir du quartier. Comment se saisira le conseil de quartier de cette question ? Ce sera un dossier à suivre dans les prochains mois, dossier que continuera de porter activement les membres du Comité populaire.

Le Compop en action

(MED) Dans ce contexte, et parce qu'il juge le débat nécessaire, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est passé à l'action en vue de mobiliser la population sur ce sujet. Le 18 avril dernier, le Comité mettait la dernière main à la première phase de sa campagne de sensibilisation sur le phénomène Airbnb dans le faubourg Saint-Jean. Plus de 3 000 cartons et affiches (voir ci-contre) ont été distribués en avril pour dénoncer les conséquences de l'épidémie de conversion de logements en résidence de tourisme dans ce quartier du centre-ville de Québec. Cette action d'information servait aussi à mobiliser la population pour la soirée organisée par le Conseil de quartier.

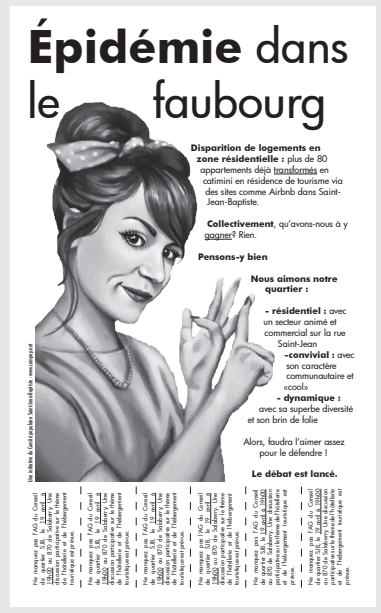

Semaine nationale d'occupations

- Section Québec

du 8 au 14 mai 2016

Il y a de l'action dans l'air ! Ce printemps, des groupes des quatre coins de la province se mobiliseront pour le droit au logement social. Vous trouverez sur cette page toute l'information nécessaire pour participer aux diverses actions organisées par les groupes de Québec du FRAPRU du 8 au 14 mai 2016, dans le cadre de la semaine nationale d'occupation de terrains et de bâtiments. Restez à l'affut, les détails sortiront bientôt !

Semaine nationale d'action du FRAPRU en novembre 2007. Le Comité des citoyennes et citoyens du quartier Saint-Sauveur revendiquaient l'expropriation et la décontamination d'un terrain vague.

Organisée par le FRAPRU, la semaine d'occupation est coordonnée localement par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, le Comité logement d'aide aux locataires et le Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur.

Logement social : un besoin énorme à Québec

La Société canadienne d'hypothèques et de logement évalue que 23 440 ménages locataires ont des besoins impérieux de logement à Québec, ce qui les rend éligibles à un logement social subventionné. Il s'agit de 17,7 % de l'ensemble des ménages de la ville.

Pourquoi une semaine nationale d'occupations?

Du 8 au 14 mai 2016, des terrains et des bâtiments seront occupés dans plusieurs villes et quartiers à travers la province, dont Québec.

Pourquoi de telles occupations?

- Pour afficher notre détermination à obtenir la pleine reconnaissance du droit au logement pour toutes et tous;
- Pour accroître la pression sur les gouvernements afin qu'ils agissent au maximum de leurs ressources pour permettre la réalisation de ce droit, en finançant un nombre beaucoup plus significatif de logements sociaux échappant à la logique du profit ;
- Pour montrer qu'il ne manque pas de lieux, de terrains comme de bâtiments, dans notre ville et nos quartiers, pour des projets concrets de logements sociaux. Ceux-ci ne peuvent toutefois se réaliser sans investissements majeurs de la part des gouvernements.

Même l'ONU s'inquiète

Les 24 et 25 février derniers, le Canada et les provinces, dont le Québec, ont comparu devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, réuni à Genève. Ils ont dû y répondre de leur faible respect du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auxquels ils ont adhéré en 1976.

Quelques jours plus tard, le 4 mars, le Comité onusien a publié ses observations finales sur la situation des droits au Canada. Voici ce qu'il écrit sur le droit au logement : « Le Comité est préoccupé par la persistance de la crise du logement au Canada. Il est particulièrement inquiet a) de l'absence d'une stratégie nationale sur le logement ; b) du financement insuffisant attribué à l'habitation ; c) de l'insuffisance des sommes prévues pour le logement dans les prestations d'aide sociale ; d) de la rareté de logements sociaux ; e) du nombre croissant d'évictions dues à arrérages de loyer. »

Le Comité s'alerte aussi « du nombre croissant de personnes itinérantes au Canada, du manque de mesures adéquates permettant de prévenir l'itinérance, de la rareté de services adéquats d'hébergement d'urgence et de l'existence dans certaines juridictions de règlements anti-camping ou autres, judiciarisant les personnes itinérantes ».

Le Comité s'alarme enfin des « conditions misérables de logement vécues par les peuples autochtones (Inuits et Premières Nations), particulièrement le surpeuplement qui engendre, entre autres problèmes, des défis de santé dans les communautés concernées ».

En marge des festivités du 400ème anniversaire, le FRAPRU avait organisé un campement dans le parc de l'Amérique française notamment pour revendiquer que la priorité soit accordée aux logements sociaux.

Le gouvernement fédéral a encore beaucoup à faire

Le budget fédéral du 22 mars dernier était attendu avec impatience, puisqu'il s'agissait du premier du nouveau gouvernement libéral de Justin Trudeau. Il comprend plusieurs annonces en habitation, mais il ne livre qu'une partie de la marchandise promise durant les élections.

Ceci s'explique en partie par la décision de procéder en deux étapes. Des investissements de 2,3 milliards $ sont annoncés pour 2016-2017 et 2017-2018. Toutefois, le gouvernement se donne la prochaine année pour « élaborer une stratégie nationale en matière de logement », en consultation avec « les provinces et les territoires, les collectivités autochtones et non-autochtones et les principaux intervenants ». C'est au terme de cette démarche, qui vise notamment à « aider le secteur du logement social à devenir financièrement autonome », qu'il annoncera des investissements à plus long terme.

Pour le moment, il augmente de 795 millions $ en deux ans le financement de l'investissement dans le logement abordable. Ce sera aux provinces et aux territoires de décider de l'utilisation de cette nouvelle somme, mais une partie de celle-ci devra être destinée à des logements pour les aînéEs et à des refuges pour les femmes victimes de violence. Quelque 574 millions $ sont annoncés pour la rénovation des logements sociaux existants, alors que 112 millions$ sont destinés à la lutte contre l'itinérance, ce qui augmente de 50 % son budget actuel. Enfin, le budget investit 739 millions $ de plus pour le logement dans les communautés autochtones, incluant le territoire inuit du Nunavik, au Nord du Québec.

C'est sur le prolongement des subventions à long terme aux 553 700 logements sociaux existants au Canada, dont 123 600 au Québec, que le budget déçoit le plus. Il n'annonce en effet que 30 millions$ en deux ans pour permettre aux gestionnaires de ces logements de continuer à offrir à leurs locataires à faible revenu des loyers fixés en fonction du revenu. Cette annonce ne règle toutefois le problème que temporairement et uniquement pour une partie des logements concernés, ceux situés dans des coopératives et des OSBL d'habitation qui sont sous la responsabilité directe du gouvernement fédéral. Rien n'est annoncé pour les HLM et autres logements qui reçoivent depuis des décennies des subventions fédérales, mais qui sont gérés par les provinces.

Deux grands enjeux immédiats se posent concernant ce budget :

- Le gouvernement du Québec utilisera-il les sommes additionnelles reçues d'Ottawa pour faire davantage de logements sociaux que les 1 500 annoncés ?
- Quelle sera la stratégie nationale sur le logement élaborée par le gouvernement Trudeau ? Que veut-il dire quand il affirme vouloir « aider le secteur du logement social à devenir financièrement autonome » ? Qu'est-ce que cela signifie pour le maintien à plus long terme des subventions présentement versées à l'ensemble du parc actuel de logements pour en maintenir l'accessibilité financière ?

Les terrains et les maisons de militaires à Sainte-Foy sont l'objet de revendications des groupes du FRAPRU depuis plus de 10 ans, ici lors d'une manif-action en marge des élections fédérales de 2004.

Nos revendications

Dans sa future stratégie sur le logement, le gouvernement fédéral doit :

a) Reconnaître le logement comme un droit pour toutes et tous ;
b) Consacrer au moins 2 milliards $ par année au financement de nouveaux logements sociaux;
c) Assurer le maintien des subventions à long terme pour tous les logements sociaux existants et ce, de manière rétroactive.

Le gouvernement du Québec doit réaliser 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans, en se servant de tout financement additionnel obtenu d'Ottawa, mais aussi en accroissant considérablement ses propres investissements. Ceci passe notamment par:

a) le maintien du programme AccèsLogis et l'augmentation majeure de son budget, de manière à financer beaucoup plus de logements coopératifs et sans but lucratif et à améliorer le programme ;
b) la création d'un nouveau programme permettant de réaliser 20 000 logements en HLM au cours des cinq prochaines années.

Une manifestation le 11 mai

Les groupes de Québec du FRAPRU prévoient plusieurs actions dans la région pendant cette semaine cruciale (voir p. 10 pour les détails). Nous pouvons déjà annoncer que nous aurons besoin du renfort de toutes les personnes et des groupes solidaires mercredi le 11 mai pour une manifestation régionale importante, en appui aux différentes actions. Rendez-vous à 11h30 au coin Charest et Langelier dans la basse-ville.

Le gouvernement du Québec coupe encore dans le logement social

Le budget présenté le 17 mars 2016 par le ministre des Finances, Carlos Leitão, a prolongé les coupes dans AccèsLogis, le seul programme permettant de financer de nouveaux logements sociaux au Québec.

Avant l'an dernier, chaque budget annonçait bon an mal an le financement de 3 000 logements sociaux additionnels. Celui de 2015 a changé la donne, en réduisant ce nombre déjà insuffisant de moitié. En dépit des multiples pressions, le budget de 2016 a récidivé, en n'en finançant à nouveau que 1 500. À Québec, on est ainsi passé de 440 nouveaux logements par année à seulement 250. L'incertitude continue par ailleurs de régner sur l'avenir à plus long terme d'AccèsLogis qui demeure exposé à la révision des programmes du gouvernement Couillard.

Or, malgré ce que prétend le gouvernement Couillard, ce ne sont pas les 5 200 suppléments au loyer annoncés sur cinq ans dans le budget de 2015 qui peuvent remplacer les logements sociaux sacrifiés dans AccèsLogis, d'autant que cette aide n'est que d'une durée limitée de cinq ans.

Le programme AccèsLogis a permis la réalisation de milliers de logements sociaux à Québec, non sans nécessiter parfois l'intervention vigoureuse des groupes populaires, comme ici pour revendiquer le terrain de l'Îlot Bertelot, dans Saint-Jean-Baptiste, pour y construire la coopérative d'habitation l'Escalier.

Semaine nationale d'occupations

Dimanche, 8 mai
Occupation festive et familiale.
Rendez-vous à 13h30, au 1069, rue Fiedmont à Ste-Foy

Lundi, 9 mai
Action de visibilité
- 10h au 780, rue Ste-Claire

Marche dans Saint-Sauveur
- rendez-vous est à 16h30 dans le stationnement au coin Saint-Vallier et Carillon.

Mardi, 10 mai
Journée d'ateliers volants
- 7h au 780, rue Sainte-Claire
-12h à 13h devant le Bégin
-16h30 à 18h30 Place de l'Université du Québec

Mercredi, 11 mai
Manifestation régionale
Rendez-vous à 11h30, coin Charest et Langelier

Jeudi, 12 mai
Action ciblant le gouvernement du Québec
Rendez-vous à 10h au 780, rue Sainte-Claire

Vendredi, 13 mai
Action ciblant le gouvernement fédéral
Rendez-vous à 10h au 780, rue Sainte-Claire

Samedi, 14 mai
5@7 de clôture de la semaine
Détails à venir

Pour nous joindre :

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

www.compop.net
www.facebook.com/Comite.populaire.SJB

Comité des citoyennes et des citoyens du quartier Saint-Sauveur

www.cccqss.org
www.facebook.com/CCCQSS

Comité logement d'aide aux locataires

comitelogementdaideauxlocataires.blogspot.ca
www.facebook.com/comitelogementdaide

FRAPRU

www.frapru.qc.ca
www.facebook.com/FRAPRU.logement

Institut Goarin
Isabelle
Esthéticienne et massothérapeute agréée
Soins du visage sur mesure - Épilations à la cire
Massages - Cosmétiques naturelles et locales
418 261-4044
816 rue D'Aiguillon - institutgoarin.com

CLINIQUE DENTAIRE BLACKBURN
Chirurgiens dentistes
- *Dre Elisabeth Blackburn*
- *Dr Simon Laliberté*
- *Dre Catherine Ouellet-Chénard*

cliniquedentaireblackburn@hotmail.com
888 rue Saint-Jean, suite 550
Québec (Qc), G1R 5H6
Tél.: (418) 648-9848
Fax: (418) 648-1941

LES CAISSES DESJARDINS DE QUÉBEC ET DU CENTRE-VILLE DE QUÉBEC ONT UNI LEURS FORCES LE 1er JANVIER 2016. La nouvelle Caisse Desjardins de Québec couvre désormais la Haute-ville et le Centre-ville de Québec.

Près de 48 000 membres
150 employés experts dans leur domaine
3,2 G$ en volume d'affaires
5 centres de services, dont un ouvert le samedi
1 service distinction

418 687-2810
www.caissedequebec.com
Suivez-nous sur

Desjardins
Caisse de Québec

Coopérer pour créer l'avenir

L'assurance médicament, une alternative à l'austérité !

Par Valérie Lapierre (*)

Depuis plusieurs mois, des mouvements dénoncent les conséquences des politiques d'austérité du gouvernement libéral provincial et proposent des solutions. On entend déjà certains septiques crier « Alerte au déficit! » et dire que nous n'avons pas les moyens de faire autrement. Mais nous les invitons à se renseigner sur les solutions fiscales réalistes et progressistes proposées par la Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics. Penchons-nous un peu sur l'une de ces solutions fiscales: une assurance médicament 100 % publique.

Déjà en 1966, l'idée d'inclure les médicaments à l'assurance-maladie était discutée à la Commission Castonguay-Nepveu. Après toutes ces années, la question demeure d'actualité. Il faut savoir que dans un rapport produit en 2015, le Commissaire à la santé et au bien être a écrit que « le gouvernement ne peut faire abstraction des arguments en faveur d'une couverture publique universelle des médicaments ». Jusqu'à maintenant, plus de 6 000 personnes ont participé à une campagne citoyenne de lettre aux députés, initiée par la Coalition solidarité santé, qui fait la promotion de cette option. Une pétition circule aussi sur les réseaux sociaux.

Un milliards $ d'économies

Selon le document *10 milliards $ de solutions*, disponible sur le site web nonauxhausses.org de la Coalition Main rouge, la mise en place d'une assurance médicament entièrement publique permettrait de remettre 1 milliard $ dans les coffres de l'État, tout en facilitant l'accès aux médicaments à des coûts plus raisonnables pour tous. Comment? En ce moment, le gouvernement contrôle 43 % des achats de médicaments dans la province, en reprenant le contrôle à 100 %, l'état augmenterait énormément son pouvoir de négociation avec les entreprises pharmaceutiques. Actuellement, « le Québec est celui qui paie le plus cher au monde pour ses médicaments, tout juste derrière la Suisse ». Nos médicaments nous coûtent 30 % de plus que dans la moyenne des autres pays développés », selon les recherches de la Coalition. Dans les pays développés, les provinces canadiennes sont le seul endroit avec un système de santé et services sociaux publics mais sans assurance médicament entièrement publique. Tout cela fait en sorte qu'en ce moment, 12 % de la population ne peut payer ses ordonnances, faute de moyens, et que deux personnes différentes peuvent sortir d'une pharmacie avec une facture différente pour un même médicament. En effet, les honoraires des pharmaciens et des pharmaciennes, qui sont fixes au public, ne le sont pas au privé ce qui a pour conséquence que les assurés des régimes privés peuvent payer jusqu'à 80 % plus cher que les personnes assurées avec le gouvernement.

Le 16 mars dernier, les militantes et les militants des groupes communautaires de Québec ont fait une chaîne humaine autour du Conseil du trésor pour dénoncer les conséquences des politiques d'austérité du gouvernement libéral à la veille du budget provincial.

Pour plus de renseignements sur cette solution fiscale, vous pouvez aussi visionner une vidéo intitulée « Priorité assurance médicaments entièrement publique – Il est temps d'agir », disponible sur le web, ou consulter le site de la Coalition solidarité santé (www.cssante.com).

(*) pour l'équipe du ROC 03

Sous-financement du communautaire

Les groupes en défense collective des droits, toujours en attente d'une indexation !

(Communiqué) Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire autonome, le MÉPACQ, est déçu de constater que malgré la situation intenable des organismes communautaire comme le Comité populaire, aucune somme supplémentaire pour les groupes en défense collective des droits n'a été annoncée par le ministre dans le prochain budget provincial.

Il existe un peu plus de 300 organismes en défense collective des droits au Québec qui travaillent pour le respect des droits sociaux et économiques. Par leur travail rigoureux d'analyse politique, d'éducation populaire, de mobilisation sociale et de représentation politique, ces organismes ont mis en lumière divers problèmes sociaux et ont contribué à la mise en place de plusieurs programmes sociaux ainsi qu'à l'amélioration des lois québécoises dans plusieurs domaines. Selon Caroline Toupin, coordonnatrice du MÉPACQ, ces organismes, dont le rôle dans la société est reconnu comme étant essentiel par le gouvernement du Québec, sont maintenus dans une situation de sous-financement et de précarité qui mettent leur mission et parfois même leur existence en péril. Le prochain budget nous questionne, poursuit Mme Toupin. En effet, le MÉPACQ remarque une légère augmentation (192 000$) du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) cette année. C'est ce fonds qui finance, entre autres, les organismes en défense collective des droits. Toutefois, aucun détail ne nous permet d'évaluer comment cette somme sera répartie. Qu'est-ce que le ministre Blais, responsable du portefeuille, compte faire avec cette somme?

Nous avons une suggestion pour le ministre, relance Mme Toupin. « Nous demandons au Ministre Blais une indexation de nos subventions. C'est un minimum pour cesser de nous appauvrir, défend Mme Toupin. Le MÉPACQ rappelle que pour remplir pleinement leur mission, les organismes en défense collective des droits estiment qu'en plus d'une indexation annuelle des subventions, une augmentation de 40 millions $ du financement à la mission serait nécessaire, et permettrait aussi de financer une trentaine de nouveaux groupes. Ils considèrent aussi qu'il est essentiel, dans une société inclusive et démocratique comme le Québec, que des sommes soient dédiées à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles, autant les personnes salariées que les bénévoles, afin de leur permettre de participer pleinement à la vie démocratique et associative de nos organismes.

Depuis l'automne dernier, les groupes communautaires ont multipliés les actions dénonçant les mesures d'austérité du gouvernement libéral et revendiquant un réinvestissement dans l'action communautaire, les services publics et les programmes sociaux comme ici, lors de l'occupation du hall de l'édifice Price, siège de la Caisse de dépôt et de placement, le 2 décembre dernier.

Selon Caroline Toupin, « Il faut absolument que le ministre Blais envoie un signal positif aux organismes en défense collective des droits, c'est-à-dire un meilleur financement, pour signifier qu'il reconnaît l'importance de notre travail, qu'il connaît notre situation et qu'il veut travailler, dans les prochaines années, à l'amélioration nos conditions. »

Les organismes sont à bout de souffle et sont prêts à se battre pour défendre la place de la défense collective des droits dans la société. En novembre dernier, plus de 80 % d'entre eux étaient en grève ou en fermeture afin de sauver la défense collective des droits et faire renouveler les protocoles d'entente qui garantissent un financement stable aux groupes sur plusieurs années. Maintenant que les protocoles sont renouvelés, il ne faudrait pas penser que les groupes sont satisfaits pour autant. « C'est de l'argent que ça prend pour sauver la défense collective des droits », conclut Mme Toupin.

AmiEs de la Terre

« Nous sommes plus fortEs que Monsanto ! »

C'est sous ce titre que se tiendront cette année plusieurs éditions québécoises de la Marche mondiale contre Monsanto. Une référence à la déclaration du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Paradis, selon lequel « Monsanto et les autres de ce genre […] sont encore plus puissants que le gouvernement du Québec »[1]. Depuis quatre ans, vers la fin de mai, des marches sont organisées dans près de 40 pays et 450 villes.

Partout sur la planète, des citoyennes et citoyens marcheront ainsi contre les Monsanto, Bayer, Syngenta, BASF et DowDupont de ce monde, pour souligner les risques que posent les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les pesticides qui sont habituellement utilisés de pair avec eux[2]. Plus largement, l'objectif de ces manifestations mondiales est de conscientiser la population aux effets délétères du modèle agro-industriel, qui s'appuie sur les pesticides, les engrais chimiques et les monocultures, et traitent les aliments comme n'importe quel autre produit commercial[3]. Un modèle qui a des conséquences graves sur nos sociétés et les écosystèmes.

Effets sur la santé

Bien que les effets des OGM sur la santé soient mal connus car peu étudiés, de plus en plus de recherches scientifiques montrent des effets préoccupants des pesticides. On établit des liens entre pesticides et cancer, maladie de Parkinson, problèmes hormonaux, troubles neurologiques, anomalies congénitales, autisme et infertilité. Si plusieurs de ces études demandent à être répétées pour bien valider leurs résultats, l'état actuel des connaissances justifie clairement la prise de précautions[4]. Pourtant, des OGM ou des ingrédients dérivés d'OGM sont présents dans environ 70 % des aliments transformés que l'on retrouve sur les tablettes des épiceries !

Effets sur les écosystèmes

Les OGM menacent de contaminer par leurs gènes modifiés les plantes apparentées des milieux où ils sont cultivés[5]. Les pesticides qui les accompagnent affectent toute la vie – plantes, animaux, micro-organismes – des écosystèmes où ils sont épandus. D'ailleurs, un rapport publié en 2015 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques rapporte la présence généralisée de pesticides dans les cours d'eau du Québec, notamment celle du glyphosate, principal ingrédient du Roundup de Monsanto[6]. En somme, les pesticides et leurs résidus se trouvent partout dans notre environnement, dès que de l'agriculture conventionnelle y est pratiquée.

Vous pensez que nous avons le droit de savoir si nous mangeons des OGM ? Participez à la campagne « Exigez l'étiquetage ! » (etiquetageogm.org). Vous estimez que les gouvernements devraient protéger notre santé et les écosystèmes des OGM et pesticides? Participez à la marche « Nous sommes plus fortEs que Monsanto », le 21 mai à 14 h, à la Place d'Youville à Québec ! Enfin, il vous semble que la législation visant les pesticides devrait tenir compte des dangers qu'ils posent ? Signez la Déclaration pour l'interdiction des pesticides systémiques (pesticidessystemiques.ca).

[1] L'utilisation de pesticides agricoles atteint des niveaux record au Québec. Monsanto est plus puissante que le gouvernement, selon Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, Paul Arcand, 22 octobre 2015, 6 min 30. [www.985fm.ca/lecteur/audio/l-utilisation-de-pesticides-agricoles-atteint-des-291779.mp3]
[2] Vigilance OGM. Les OGM, c'est quoi? [www.vigilanceogm.org/les-ogm/les-ogm-cest-quoi]
[3] March Against Monsanto. [www.march-against-monsanto.com/home]
[4] Les AmiEs de la Terre de Québec. Les aliments génétiquement modifiés et votre santé | le glyphosate. [atquebec.org/2015/02/26/les-aliments-genetiquement-modifies-et-votre-sante-le-glyphosate]
[5] Vigilance OGM. Les risques environnementaux. [www.vigilanceogm.org/les-risques/risques-environnementaux]
[6] Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques. *Présence de pesticides dans l'eau au Québec. Portrait et tendances dans les zones de soya et de maïs 2011 à 2014.* [www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/mais_soya/portrait2011-2014/rapport2011-2014.pdf]

MOTS CROISÉS - mai 2016

Par Agathe Légaré

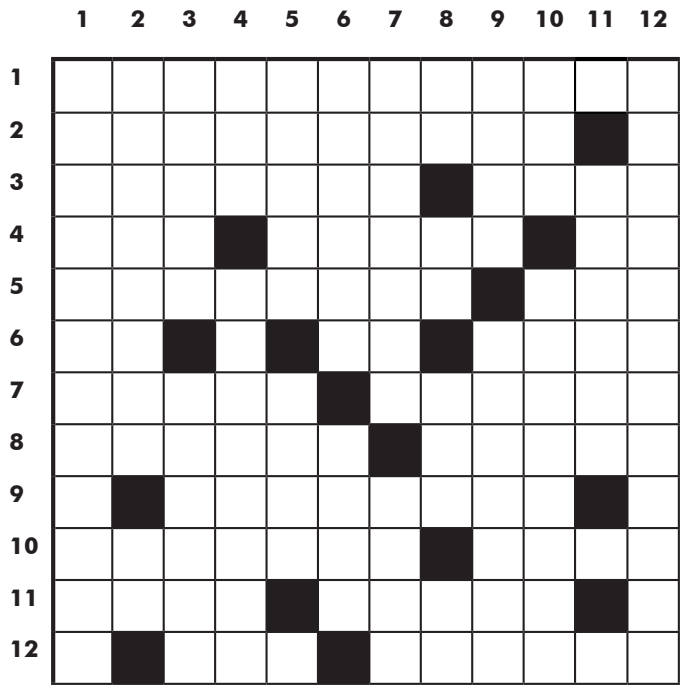

Horizontalement

1- Accueillante envers les siens et envers les étrangers.
2- Action politique de s'installer temporairement dans un lieu, immeuble ou terrain, dont on n'est pas propriétaire (semaine nationale en mai 2016).
3- Assassinèrent - Vient au monde.
4- Roi d'Israël - Cieux - Du radon à l'envers.
5- Ville de Suisse – Poisson.
6- 501 en chiffres romains - Saint - Vidéo d'une chanson.
7- Vagabonder - Enlever la coquille d'un œuf dur.
8- Lâches, sans énergie ni courage - Prénom féminin.
9- Arrivaient en tête.
10- Attachèrent - Vieux collège d'Angleterre.
11- Donna ou prit à bail - Bloquer... des avoirs, des capitaux.
12- Réseau de Transport de la Capitale - À Québec, ceux de la Civilisation et des Beaux-Arts.

Verticalement

1- La mairie (trois mots)
2- Se dit du témoin qui a vu la chose dont il parle - Génisse et lune de Jupiter.
3- Cachet qui authentifie un diplôme ou un acte juridique - On-dit.
4- Se dit de l'air qui n'est pas pollué - Criminel ou perfide.
5- Un sirop pour faire vomir - Prénom de Goscinny et d'un Lévesque.
6- Substances ajoutées au vin - Quand il coule, c'est qu'il y a des blessés ou des morts.
7- Elle est longue même dans les urgences des hôpitaux - De même.
8- Lithium - Article - Compagnie - Parcouru des yeux.
9- Groupes d'atomes - Se dit d'une alimentation qui se compose surtout de viande (pluriel).
10- École Nationale d'Administration - Il ne sait ni lire ni écrire.
11- Nom qu'on donnait autrefois à un autochtone du Canada ou des États-Unis.
12- Importunes quelqu'un par des paroles insistantes.

La première de l'UPOP : un franc succès

Par Huguette Dugas

Le 14 mars dernier, la Libairie Saint-Jean-Baptiste faisait salle comble avec un public avide d'aller à la découverte de Phil Ochs, un chanteur folk américain peu connu de ce côté-ci de la frontière. C'est avec enthousiasme que Malcolm Reid nous a présenté cet artiste engagé, figure marquante de la contre-culture des années 1960.

Né le 19 décembre 1940 à El Paso au Texas, Phil Ochs a promené sa guitare non seulement aux États-Unis mais aussi en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique. Il est même allé à Montréal à l'occasion de l'Expo 67. S'inspirant de Woody Guthrie et Leadbelly, deux chanteurs folks contestataires qui l'ont influencé, il a aussi partagé la scène avec Bob Dylan et Joan Baez. Il s'inspire souvent de faits divers qu'il lit dans les journaux pour écrire ses chansons dans lesquelles il pourfend les injustices, le racisme, la pauvreté et l'impérialisme américain. Ainsi, sa chanson « White boots marching in a yellow land » est de celles qui dénoncent la guerre contre le Vietnam. Il décède à New York le 8 avril 1976 à l'âge de 35 ans après une carrière que ses fans ont certainement trouvée trop brève.

Au cours de la soirée, nous avons eu le bonheur d'entendre une dizaine de chansons de Phil Ochs, chacune brillamment mise en contexte par Malcolm. C'est aussi avec un très grand plaisir que nous avons pu entendre la charmante Jane Ehrhardt nous interpréter « Love me I'm a liberal » et « When I'm gone ».

L'influence de Phil Ochs

Plusieurs années après sa mort, l'influence de Phil Ochs continue de se faire sentir. La chanteuse américaine Ani DiFranco, popularisée dans les années 1990, lui a rendu hommage en chantant ses chansons. Vous pouvez d'ailleurs entendre son interprétation de « When I'm gone » sur le web[1].

Joan Baez a traduit « There but for Fortune » en français par « Là par malchance ». Elle a également interprété la version originale de façon très touchante. Cette même chanson a été chantée en français par Françoise Hardy en 1968, dans une version traduite par Eddy Marnay. Enfin, Isabelle Boulay l'a reprise en 2011 sur son album intitulé « Les grands espaces ».

Les prochaines rencontres de l'UPOP

À noter : le 4 avril dernier, la projection à la Librairie Saint-Jean-Baptiste des documentaires « Saint-Gabriel de force » et « Habitat », sur l'histoire des luttes populaires qui ont permis de conserver le caractère résidentiel du quartier Saint-Jean-Baptiste fut aussi un succès. Deux autres rencontres, dont les thèmes restent à préciser, sont également prévues au calendrier de l'UPOP les 16 mai et 6 juin.

[1] http://celebratingphilochs.com/ani-difranco/

DVD

Le Mirage

Par Huguette Dugas

Année : 2015
Origine : Québec
Réalisation : Ricardo Trogi
Scénario : Louis Morissette
Genre : comédie dramatique
Durée : 1 h 41
Acteurs : Louis Morissette (Patrick Lupien), Julie Perreault (Isabelle, épouse de Patrick), Patrice Robitaille (Michel), Christine Beaulieu (Roxanne)

Synopsis

Patrick est un commerçant prospère. Si vous avez besoin d'un accessoire, d'un vêtement ou d'un équipement de sport, c'est chez lui que vous le trouverez. Commanditaire du tournoi de golf annuel, la réputation de Patrick n'est plus à faire dans sa région et son train de vie est là pour témoigner de sa réussite.

Grosse maison en banlieue avec un spa immense, cuisine moderne aménagée au coût de 45 000 $, sofa signé rehaussé de coussins Lörgo à 189,99 $ chacun, rien n'est trop beau pour Patrick et sa famille. Il paie des cours de piano, de danse et de natation à sa fille Mégane et, avec son ami Michel, il accompagne son fils Thomas au soccer deux soirs par semaine.

Michel est dentiste et chez lui, c'est sa femme qui est décorative : « Tu comprends, c'est important pour une femme de se sentir belle et sexy. » Alors Roxane s'est fait refaire les seins et c'est Michel qui a payé les 6 000 $ de la chirurgie.

Mais tout cet argent qui leur coule si facilement entre les doigts réussit-il à les rendre vraiment heureux ?

Commentaires

L'intérêt de ce film est de nous faire prendre conscience à quel point l'incapacité de regarder les insatisfactions de sa vie en face et de prendre les moyens pour y remédier peut conduire à une surconsommation effrénée pour combler un vide existentiel insoutenable. C'est ainsi que, malgré des revenus substantiels, Patrick s'est retrouvé endetté au point de ne plus être en mesure de faire face à ses obligations financières et sans aucune marge de manoeuvre pour redresser sa situation.

C'est également le lot de Michel. Bien que lui et Roxane gagnent ensemble 440 000 $ par année, ils se restreignent maintenant à n'acheter que ce qu'ils considèrent n'être que le strict minimum. « Je te le dis, Pat, une fois qu'on a fini de payer les impôts, la maison, le chalet à Magog, les chars, les voyages, les restos, le linge, l'école, tous les osties de dons de toutes les fondations qui pensent que je suis un plein, à qui je continue de donner pour qu'ils continuent de penser que je suis un plein, je vais te dire une affaire, il ne me reste plus grand-chose. » La misère des riches, quoi !

Et Michel d'ajouter : « Comment ils font les pauvres pour arriver ? » C'est aussi là que le bât blesse car le surendettement n'est pas que le fait des mieux nantis. On pouvait lire dans l'édition du 22 mars dernier du journal Le Devoir que « le total de consommateurs pris en situation d'insolvabilité (s'élève) à près de 45 000 personnes annuellement ou 6,5 % de la population québécoise adulte. » De plus, ce taux d'endettement des ménages serait à la hausse. Il va sans dire que ce contexte comporte son lot d'insécurité et d'instabilité pour les familles qui doivent faire face à une perte d'emploi ou encore à une montée des taux d'intérêt.

Dans un article paru le 7 décembre 2015 sur le site « Les affaires[1] » , Catherine Martelli identifie cinq signes de surconsommation et donne des trucs pour y remédier. Ces

signes sont : 1. Vous peinez à payer à temps vos factures mensuelles ; 2. Vous n'acquittez que les intérêts de vos dettes sans réduire le capital emprunté ; 3. Vous achetez des biens à crédit ; 4. Vous vous endettez pour payer vos dettes ; et 5. Vous coupez dans l'épargne. Elle conclut en disant : « Pris au sérieux, ces signes pourraient vous éviter de vous diriger tout droit vers une faillite. » Voilà qui donne sûrement matière à réflexion.

[1]http://www.lesaffaires.com/imprimer/mes-finances/consommation/5-signes-que-vous-vivez-au-dessus-de-vos-moyens/583939

Adoptez les plaines d'Abraham

C'est gratuit plus souvent qu'autrement

Les plaines d'Abraham par un beau dimanche après-midi d'avril.

Par Agathe Légaré

Pour bien des gens, les plaines d'Abraham, c'est le Carnaval d'hiver et le Festival d'été, des activités payantes. Ou encore, c'est le lieu de grands rassemblements bruyants, encombrés, lors de la Fête nationale et de la Fête du Canada.

Et pourtant, jeunes et vieux peuvent s'adonner à une foule d'activités gratuites en plein air, sur les Plaines. Qu'on y pense :

- La marche, la course, le patin à roues alignées sur le terrain des sports – des pistes en boucle de 1,4 km à côté du Musée national des beaux-arts ;
- La randonnée en forêt sur le sentier de la nature de 1,8 km, longeant la falaise ;
- La marche et le vélo sur le sentier d'interprétation de la côte Gilmour ;
- La marche nordique avec des bâtons de ski, sur les rues George VI, Ontario et Garneau, entre autres ;
- La visite du jardin Jeanne-d'Arc et de ses plates-bandes qui changent tout l'été – un lieu où les nouveaux mariés viennent se photographier ;
- Le croquis sur le vif, la peinture à l'eau ou à l'huile, au jardin Jeanne-d'Arc et un peu partout – ici, personne ne vous demande d'installer votre chevalet ailleurs ;
- Le pique-nique et les jeux de société (échecs, Scrabble, cartes, etc.) sur une des dizaines de tables vertes dispersées, près des serres notamment ;
- L'accès à internet sans fil (ZAP) ;
- Les concerts gratuits en plein air au kiosque Edwin-Bélanger (voir encadré) ;
- La Grande Fête de la nature, un dimanche de mai (voir encadré).

Vous ai-je convaincus ? Les plaines d'Abraham, c'est à nous autres, c'est à vous autres. Bon été et bonnes découvertes !

Au kiosque Edwin-Bélanger, des spectacles gratuits en plein air

Par Agathe Légaré

Du 9 juin au 7 août prochain, sauf pendant le Festival d'été, des concerts gratuits auront lieu en plein air, au kiosque Edwin-Bélanger, sur les plaines d'Abraham, à l'est du Musée national des beaux-arts du Québec, près de la fontaine du Centenaire. 25 spectacles exclusifs seront présentés du jeudi au dimanche, toujours à compter de 20 h. La chanson d'ici, le jazz, le rock, le blues, le folk, la musique du monde figurent dans une programmation variée que vous pouvez déjà consulter en ligne, au www.lesplainesdabraham.ca, sous l'onglet « kiosque Edwin-Bélanger ». En cas de pluie, un concert pourra être annulé.

À noter : juste à côté du kiosque et de la fontaine se trouve un pavillon de service, avec des toilettes et un comptoir de crème glacée et de friandises.

Ligne info-spectacles : 418-648-4050

Le kiosque Edwin-Bélanger au printemps.

Dimanche 8 mai 2016

Grande fête de la nature sur les plaines d'Abraham

Par Agathe Légaré

La Grande fête de la nature, c'est le grand rendez-vous horticole gratuit des familles et des aînés de la ville de Québec. Elle aura lieu le dimanche 8 mai prochain, de 11 h à 16 h 30, à la serre des plaines d'Abraham et aux alentours, au coin des rues Briand et de Bernières.

Vous pourrez visiter la serre, où le personnel vous donnera des conseils pointus sur vos arbustes et vos plants annuels, bisannuels et vivaces.

Il y aura une distribution gratuite de plantes – la lavande ou l'estragon – mais en quantité limitée (premier arrivé, premier servi).

Les parents d'un nouveau-né qui se sont inscrits au programme « Mon arbre à moi » recevront leur petit plant d'arbre gratuitement et des conseils.

L'invité d'honneur et porte-parole de l'événement sera « l'horticulteur extrême » Albert Mondor. Il répondra à toutes vos questions, même les plus farfelues.

Les 3, 4 et 5 juin prochains

La pêche à la truite est gratuite, même à Québec

par Agathe Légaré

Les 3, 4 et 5 juin prochains, ce sera Fête de la pêche à la grandeur du Québec. Vous, votre famille, vos amis, pourrez pêcher sans permis dans un plan d'eau ensemencé de truites, question de découvrir ou de redécouvrir le plaisir de la canne à pêche.

Dans la ville de Québec, les lieux de pêche désignés les plus proches du faubourg Saint-Jean-Baptiste sont le quai des Cageux de la promenade Samuel-De Champlain et le bassin au pied de la chute Montmorency.

C'est le ministère québécois des Forêts, de la Faune et des Parcs qui coordonne cette activité de promotion et veille à l'ensemencent des plans d'eau.

Pour des renseignements supplémentaires, consultez le site web (www.fetedelapeche.gouv.qc.ca/activites) ou téléphonez au 1-844-523-6738.

MOTS CROISÉS Solution

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	O	S	P	I	T	A	L	I	E	R	E
2	O	C	C	U	P	A	T	I	O	N	■	N
3	T	U	E	R	■	E	N	T	N	A	I	T
4	E	L	A	■	C	I	E	L	S	■	N	R
5	L	A	U	S	A	N	N	E	■	I	D	E
6	D	I	■	C	■	S	T	■	C	L	I	P
7	E	R	R	E	R	■	E	C	A	L	E	R
8	V	E	U	L	E	S	■	I	R	E	N	E
9	I	■	M	E	N	A	I	E	N	T	■	N
10	L	I	E	R	E	N	T	■	E	T	O	N
11	L	O	U	A	G	E	L	E	R	E	■	E
12	E	R	T	C	■	M	U	S	E	E	S	■

Le RÉPAC propose un « anti-colloque »

Les 19 et 20 mai 2016, le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (REPAC 03-12) organise un événement unique en son genre : l'Anti-colloque. Cet événement d'envergure se tiendra au Patro Laval, au cœur du quartier Saint-Sauveur à Québec.

L'éducation populaire, moteur de lutte contre l'austérité

Au RÉPAC 03-12, on croit fermement que la lutte contre l'austérité doit être prise en charge par les personnes qui vivent les injustices qu'elle engendre. C'est en partant du vécu des gens qu'on arrive à se mobiliser collectivement et à entreprendre des actions collectives afin de transformer notre société en la rendant plus juste, plus ouverte et plus équitable.

Un anti-colloque ?

Si un colloque est en général l'occasion de donner la parole à des experts et expertes, un anti-colloque, c'est au contraire un moment pour échanger sur la réalité, débattre de nos moyens de mobilisation et d'action et se mettre en action collectivement pour combattre les injustices à la source. Nous souhaitons que l'Anti-colloque soit l'occasion pour des personnes de plusieurs milieux (communautaires, syndicaux, étudiants, etc.) et de différentes conditions économiques d'échanger sur les pratiques d'éducation populaire et sur les moyens de se mobiliser collectivement pour combattre les politiques d'austérité qui ont un impact important sur nos conditions de vie et de travail. Pas besoin d'appartenir à un groupe communautaire pour participer, l'activité s'adresse vraiment à tout le monde!

Nous vous invitons à réserver les 19 et 20 mai dès maintenant. Vous pouvez également visiter le site de l'Anti-colloque pour découvrir la programmation et vous inscrire ! www.anticolloque.wordpress.com

La Seigneurie de Salaberry

Résidence privée pour aînés

Studios - 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2

DISPONIBLES MAINTENANT

15 MAI
PORTES-OUVERTES
12h - 16h

Appartements modernes, ensoleillés et confortables,
Voisin du CLSC Haute-Ville
Menus santés et équilibrés, menus adaptés disponibles,
Activités supervisées par notre récréologue
Service de convalescence, Stationnements intérieurs
À quelques pas de la rue Cartier, Situé coin Salaberry & St-Jean

INFORMEZ-VOUS SUR NOS PROMOTIONS ACTUELLES

418.648.1471
20 rue St-Jean, Québec

Regroupement québécois des résidences pour aînés
Certification
Magistral le groupe

Souvenir d'une autre époque, quand la façade du Patro était encore debout (lors d'une manif en 2009). Photo : archive *Infobourg*.

Terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul sur la côte d'Abraham

« Assez, c'est assez ! »

(La rédaction) Des membres du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste ont dénoncé le 31 mars dernier l'inaction du propriétaire et des autorités de la Ville de Québec dans le dossier du terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul sur la côte d'Abraham. Le groupe a profité de l'occasion pour annoncer qu'il réactivait le dossier et lançait un processus d'urbanisme participatif pour développer un projet tenant compte des besoins des gens du quartier.

Depuis que les religieux ont quitté les lieux, en 1987, le site est laissé à l'abandon. Un ensemble architectural d'une certaine valeur y a été détruit pour faire place à un trou béant. À chaque fois que la population proteste, quelqu'un sort un projet d'hôtel. « Sauf que ça va faire 10 ans cette année que Jacques Robitaille, l'actuel propriétaire des lieux, a détruit l'église Saint-Vincent-de-Paul et il ne se passe toujours rien », rappelle Nicolas Lefebvre Legault, coordonnateur du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

« On a annoncé publiquement que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste relançait le dossier », explique M. Lefebvre Legault. L'organisme communautaire proposera un plan d'ensemble afin que ce terrain vacant situé en zone classée par l'Unesco soit enfin développé. « Au Comité populaire nous avons notre idée : nous voudrions un projet qui soit une extension de la trame urbaine du faubourg Saint-Jean, avec son style architectural et son gabarit d'ensemble », poursuit le porte-parole. L'organisme imagine un zonage résidentiel avec du commercial au rez-de-chaussée sur la côte d'Abraham, et une extension de la côte de la Potasse pour qu'elle traverse le site. « Ce serait aussi l'occasion de répondre à certains besoins identifiés dans le quartier, mais non comblés faute d'espace, comme une coopérative d'habitation, un jardin communautaire ou un CPE », expose-t-il.

Consulter la population

Marie-Ève Duchesne, organisatrice communautaire au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, rappelle que la population du quartier n'a jamais été consultée spécifiquement sur le développement souhaité du site. « Comme nous ne pouvons prétendre savoir ce que la population veut, puisque personne ne lui a jamais demandé son avis, nous avons décidé de lancer nous-mêmes un processus d'urbanisme participatif dans le quartier », annonce Mme Duchesne. Un questionnaire est disponible en ligne depuis la fin mars et reproduit ici dans *L'Infobourg*. « Nous espérons ainsi montrer l'exemple et inciter les autorités à faire quelque chose », explique l'organisatrice.

« La situation actuelle a assez duré, on est pris avec un vaste terrain vague qui n'a pas d'allure situé dans un espace stratégique. Jacques Robitaille a eu sa chance depuis qu'il a acheté le terrain en 1998, il faut passer à une autre étape », peste Nicolas Lefebvre Legault. « Au point où on en est, on ne voit pas d'autres avenues que l'expropriation du propriétaire actuel », indique Mme Duchesne qui révèle que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est tout à fait disposé à appuyer le maire Labeaume et la Ville de Québec s'ils revendiquent auprès du gouvernement provincial le pouvoir d'exproprier les propriétaires délinquants qui laissent leurs immeubles et terrains à l'abandon.

« Nos revendications sont claires, conclut l'organisatrice communautaire, nous voulons que la Ville exproprie Jacques Robitaille et consulte la population du quartier sur l'avenir du site pour faire émerger un projet qui tienne réellement compte des besoins du quartier. En attendant, nous allons commencer le travail, tout simplement. » Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste invite la population à répondre en grand nombre, d'ici le dimanche 5 juin, au questionnaire reproduit ci-bas.

Patronage Saint-Vincent de Paul

À idée vague, terrain vague

Par Fabien Abitbol

En 2006, l'église Saint-Vincent de Paul était détruite. Dix ans plus tard, alors que même la façade a disparu et que le maire Labeaume a été réélu par deux fois, toujours rien sur la côte d'Abraham.

C'est le 7 mars 1861 que la Société Saint-Vincent de Paul (SSVP) fondait dans notre quartier le Patronage des écoliers et apprentis de Québec. S'y ajouteront d'ici la fin du XIXe siècle les Pères de la Saint-Vincent de Paul, puis une église. Le XXe siècle verra s'ajouter encore une résidence ainsi qu'un quatrième édifice. À son apogée en 1940, la paroisse Saint-Vincent de Paul devient même une desserte de Saint-Jean Baptiste et de Notre-Dame de Québec !

Après l'incendie de 1949, et une reconstruction, la SSVP ajoutera en 1958 une aile, avec piscine et gymnase. Cette partie sera expropriée dès 1971 pour y faire passer l'autoroute Dufferin. À l'occasion de cette « rénovation urbaine », la paroisse aurait perdu la moitié de sa population. Dès 1987, les religieux retirent le mobilier liturgique et les objets sacrés et mettent en vente la partie immobilière. L'année suivante, le diocèse désacralise le lieu.

Menée par le Comité populaire, la Coalition S.O.S. Patro tente de sauver le site afin d'y aménager un centre culturel, un centre communautaire et des logements sociaux, mais en vain. L'administration municipale préfère un hôtel, contre l'avis des conseillers des quartiers concernés. En 1998, le site est acquis par Jacques Robitaille, qui annonce qu'il va y construire un hôtel. Sauf que l'hôtel en question se situera finalement de l'autre côté de Honoré-Mercier : il s'agit du Palace Royal.

Le reste de l'église est détruit en 2006. Jugée importante par le ministère de la Culture, la façade est préservée, mais détruite à son tour en février 2010, moins de deux ans après que le Comité populaire ait, de nouveau, réactivé le dossier en réclamant dans *Le Soleil* : « du logement, pas des hôtels ! »

Mais le projet d'hôtel n'a toujours pas été officiellement abandonné, malgré des annonces de l'Équipe Labeaume, une inscription du site dans le PPU de la colline Parlementaire et des actions du Comité populaire.

Consultation populaire

Quel projet pour le site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul ? Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste veut connaitre votre opinion. Merci de remplir ce coupon et de nous le retourner au 780, rue Sainte-Claire avant le 5 juin 2016. Une version électronique est disponible sur le site www.compop.net

1. Quel est votre code postal ? _____

Le projet souhaité

2. Quels sont les besoins que vous identifiez dans le quartier et auxquels le site du Patro pourrait répondre. Classez les éléments suivants par ordre d'importance (1 étant le moins important et 5 étant le plus important).

___ Du logement locatif
___ Du logement social (HLM, coop, OSBL)
___ Des condos
___ Un parc
___ Un jardin communautaire
___ Des commerces
___ Une résidence pour personnes âgées
___ Un Centre à la petite enfance (CPE)

3. Identifiez-vous d'autres besoins auxquels ce site pourrait répondre ?

_____
_____

Des commerces, oui, mais lesquels ?

4. Quels types de commerces et de services aimeriez-vous retrouver sur le site du Patro Saint-Vincent-de-Paul ?

_____
_____

5. Trouvez-vous qu'un projet d'hôtel répondrait bien aux besoins du quartier ?

___ Oui
___ Non

Autre (précisez)

_____
_____

Toutes les idées sont les bienvenues !

6. Avez-vous d'autres commentaires ?

_____
_____